

# MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMPTES RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 04 AVRIL 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le lundi quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

**Présents :** MM. MASSARD P., BAUDRIER JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., FOURNIER FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mmes DE VOS F. et BURCHER M.

**Absents excusés a (ont) donné pouvoir :** Mme CHANTELOUP C. a donné pouvoir à Mme FAVROLLE M.C. et M. CORMIER F. a donné pouvoir à M. BAUDRIER J.P.

**Absents excusés :** Mme DUVEAU F. et M. RIVRY L.

**Secrétaire de séance :** M. JACQUET F. a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE**

Le budget de la commune, voté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

. *Dépenses et recettes de fonctionnement :* **377.133,55 €**

. *Dépenses et recettes d'investissement :* **169.609,01 €**

Les principales dépenses en investissement sont :

- le changement des huisseries et la réfection des peintures intérieures de la salle polyvalente sous réserve d'obtention de subventions
- Les descentes de Levée de la Loire vers les habitations les plus défectueuses seront en priorité restaurées
- L'achat d'un véhicule électrique avec l'aide du SIEIL et du Pays du Chinonais.
- 

L'étude de l'aménagement du lotissement des Gagneries va être lancée sur le 2<sup>ème</sup> semestre en collaboration avec l'ADAC.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement pour les l'entretien des bâtiments communaux et la voirie (PATA) seront éligibles au FCTVA en 2017 pour les factures réglées en 2016. Cela amènera un supplément de trésorerie bienvenu en cette période de restriction des subventions de l'Etat.

## ➤ **BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU & ASSAINISSEMENT**

Le budget Eau et Assainissement, voté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

. Dépenses et recettes d'exploitation : 100.300,54 €  
. Dépenses et recettes d'investissement : 94.557,68 €

## ➤ **VOTE des TAUX d'IMPOSITIONS 2016 de la COMMUNE (TH- TFB – TFNB)**

Monsieur le Maire rapporte que lors de sa dernière réunion, la Commission des Finances PROPOSE que les taux d'impositions 2016 soient reconduits et donc ne présentent aucune augmentation pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive..

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECONDUIT les taux d'imposition pour l'année 2016, comme suit :

- Taxe d'Habitation à 11,50 % (Base 547.300 € pour un produit de 62.940 €)
- Foncier Bâti à 11,92 % (Base 322.700€ pour un produit de 38.466 €)
- Foncier Non Bâti à 37,90 % (Base 18.000€ pour un produit de 6.822 €)

Soit un produit TOTAL de 108.228 €.

## ➤ **VOTE des SUBVENTIONS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions des diverses associations communales et autres, et après avoir examiné les bilans financiers, les budgets prévisionnels pour 2016 et les activités prévues

**DECIDE** d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2016 :

❖ ASSOCIATIONS des MAIRES du CANTON	50,00 €
❖ A.D.M.R. LIGNIERES / LA CHAPELLE AUX NAUX	500,00 €
❖ COMICE Arrondissement de CHINON	57,80 €
❖ ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1.000,00 €
❖ COMITE des FETES	1.000,00 €
❖ ASSOCIATION des BATELIERS	1.000,00 €
❖ Feux d'artifice Fête des BATELIERS	3.625,00 €
❖ A.P.E. du RPI Lignièrès-de-Touraine – La Chapelle aux Naux	200,00 €
❖ Amicale des Chasseurs de La Chapelle aux Naux	100,00 €
❖ Coopérative Scolaire subvention exceptionnelle projet Cirque	400,00 €
❖ O.N.A.C. (Anciens Combattants)	50,00 €
❖ Réserve pour demandes de subvention exceptionnelles	317,20 €

Le montant total des subventions accordées s'élève à la somme de HUIT MILLE TROIS CENT EUROS (8.300,00 €).

➤ **DUREE d'AMORTISSEMENT des TRAVAUX  
d'ENFOUISSEMENT du RESEAU  
TELECOMMUNICATION du HAMEAU des YUTIERS**

Monsieur le Maire, à la demande de Mme la Trésorière de SORIGNY, informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau télécommunication du Hameau des Yutiers réglés en 2015 et dirigés par le SIEIL doivent être amortis. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de ces travaux.

➤ **ECOLE**

▪ **Cantine scolaire**

Le Conseil Municipal accepte le principe d'un appel d'offres commun avec la Commune de Lignières-de-Touraine pour la livraison des repas en liaison froide. L'appel d'offres sera lancé courant avril.

▪ **Projet Cirque**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du projet de stage Cirque organisé par les Enseignants du RPI. Le cirque Georget viendra s'installer à Lignières-de-Touraine du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les enfants de La Chapelle aux Naux seront scolarisés à Lignières de Touraine pendant ces quinze jours. Seuls les mercredis se dérouleront normalement à la Chapelle aux Naux. La Société de Restauration devra livrer les repas au Foyer Rural. Chaque enfant participera à une seule semaine de stage et se produira lors d'un spectacle le vendredi soir. L'organisation de ce projet sera planifiée lors d'une réunion avec les Elus, le personnel et les différents intervenants.

➤ **TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré pour l'acquisition d'un terrain communal actuellement en ferme avec un agriculteur de Lignières qui ne souhaite plus l'entretenir. Après discussion, le Conseil Municipal décide de sursoir cette demande jusqu'à la prochaine réunion afin de réunir les informations nécessaires.

➤ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :**

▪ **Isolation des Bâtiments Communaux**

Les travaux d'isolation des bâtiments Communaux auront lieu le jeudi 07 avril prochain. Le nettoyage des greniers de l'école, la salle polyvalente et la Mairie seront effectués la veille par des membres du Conseil. Une benne sera installée pour l'évacuation.

▪ **Cureuse Tracteur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Avocat de la Commune dans l'affaire de la reprise de la cureuse. L'Entreprise Ouvrard a donné son accord pour transiger sur l'annulation de la vente et le remboursement de la cureuse ainsi que la prise en charge de la facture d'entretien des fossés pendant la période où elle n'a pas été utilisée, ainsi que des frais d'expertise.

▪ **Site Internet**

Un devis va être demandé pour la refonte du Site Internet de la Commune, qui existe depuis presque 10 ans.

▪ **Visite de l'Assemblée Nationale**

Le Député, M. Laurent BAUMEL organise une visite de l'Assemblée Nationale suivie d'une Commémoration du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, le 03 mai prochain. Tous les Elus y sont conviés.

▪ **SMICTOM**

Le SMICTOM va organiser une commande groupée de gobelets recyclables personnalisés, afin de diminuer l'utilisation de gobelets plastiques traditionnels. Il sera proposé aux 500 associations du territoire du SMICTOM d'y participer afin de profiter de prix tirés.

▪ **Opérations Plantations CPIE**

Depuis quelques années, le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique « l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine » organise une campagne de la plantation par l'intermédiaire du CPIE Touraine Val de Loire. La Commune participe à cette action et a réservé une essence de chaque : murier, amandier, cormier, noyer, tilleul et pommier. Cette action est ouverte aux particuliers (renseignements auprès de la Secrétaire de Mairie).

▪ **Enseigne MAIRIE**

Un devis va être demandé pour la confection d'une enseigne MAIRIE du style de celle installée sur le mur de l'ECOLE en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.25.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

F. JACQUET